

Ville de Châteauneuf sur Charente
 Française
 Membres en exercice: 27
 Membres présent: 25
 Suffrages exprimés: 26

République

Délibération N° 2021- 96
 Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 16 SEPTEMBRE 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC -P. ORMECHE - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD – P.BERTON – C. RAFIN - S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphane DELIMOGEZ à Pierre BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : Christian BONNEAU – Stéphane DELIMOGEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Katie PERROIS

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.212-8,

Vu la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 relative à la participation entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Considérant que la Commune de Châteauneuf-sur-Charente accueille dans ses écoles publiques, des enfants résidants dans des communes avoisinantes,

Considérant qu'il convient alors de solliciter une participation financière aux communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles publiques de Châteauneuf-sur-Charente, dans la limite du coût réel d'un enfant scolarisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 26 VOIX POUR**:

- De fixer le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de Châteauneuf-sur-Charente comme suit :

Ecole élémentaire	Ecole maternelle
801,14 €	2 144,30 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des communes de résidence concernées, eu égard au nombre d'enfants scolarisés à Châteauneuf-sur-Charente.

POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Maire
 Jean-Louis LEVESQUE

AR Prefecture

016-211600903-20210922-2021_96-DE
Reçu le 02/10/2021
Publié le 02/10/2021